



Demander les droits des fils des anciens combattants

Par **nordine love**, le **19/12/2010** à **11:19**

*ij]Bonjour,
mon père a une carte ancien combattant et il a demandé une double nationalité et je demande si nous aussi (ses fils) on a le même droit pour avoir double nationalité .svp répondez sur ma question le plus vite possible merci .*

Par **jeetendra**, le **19/12/2010** à **11:27**

Bonjour, c'est pas parce que votre père a une carte d'ancien combattant (armée française) qu'il bénéficiera automatiquement de la nationalité française, c'est un peu plus compliqué. En outre s'il obtient la nationalité française, ses enfants majeurs ne pourront pas en bénéficier. Bon dimanche à vous.